

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. » » matin.	6 h. 49 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	8 h. 23 <sup>m</sup> matin.	10 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	1 h. 8 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	1 h. 8 <sup>m</sup> matin.
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »		2 » 48 » »		2 » 48 » »

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 7 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33<sup>m</sup> matin.

### AVIS

L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

### Cahors, 14 Septembre.

#### Les fêtes de Boulogne

Boulogne-sur-Mer, 9 septembre, 3 h. soir.

MM. Léon Say et de Freycinet sont arrivés à midi et demi. Ils ont été reçus à la gare par M. Huguet, maire de Boulogne, sénateur. Ils se sont rendus immédiatement à Châtillon, où la cérémonie devait avoir lieu et où les attendaient les autorités civiles, militaires, administratives et judiciaires de Boulogne, ainsi qu'une foule nombreuse. On remarquait la présence de l'alderman Staples, remplaçant le lord-maire de Londres qui n'avait pu se rendre à l'invitation, celle de nombreux anglais, de beaucoup d'ingénieurs, des sénateurs et des députés du Pas-de-Calais et des départements voisins, des généraux Clinchant et Loysel, et des officiers des avisos l'Elan et l'Adonis, qui croisaient en mer et tiraient des salves d'artillerie.

Les troupes du 17<sup>e</sup> de ligne, les marins de l'Elan et de l'Adonis et les pompiers faisaient la haie.

Le temps, qui avaient été couvert dans la matinée, est devenu très beau.

Les ministres sont arrivés à Châtillon à une heure, et reçoivent des bouquets qui leur ont été offerts par une députation de femmes et de filles de marins.

M. Huguet conduisit ensuite les ministres dans une tente élégante où eurent lieu les présentations, après lesquelles les ministres et tout le cortège gravirent la colline voisine, où le plan de la nouvelle rade était exposé, et d'où la vue embrassait la mer.

La foule immense, les embarcations pavées en mer, les drapeaux, les banderoles, les salves de l'Adonis et de l'Elan, le soleil qui éclairait le tableau et fait briller les toilettes et les costumes militaires et marins, tout contribue à rendre le coup d'œil splendide.

M. de Freycinet a étudié le plan de la nouvelle rade, dont il mesurait de l'œil, sur la mer, les développements futurs.

En descendant des dunes, les ministres sont retournés sous la tente, où M. Huguet leur souhaita la bienvenue dans un discours où il a rappelé que la création du port en eau profonde de Boulogne est le commencement de l'exécution de grands projets. A ces projets, quoique attaqués, resteront attachés les noms des ministres Freycinet et Say. Ils contribueront à affermir la République qui est fondée, qui existe et qui fait tous les jours de nouveaux progrès.

MM. de Freycinet et Léon Say ayant répondu quelques mots de remerciements, les ministres signent le procès-verbal de la cérémonie, puis posent la première pierre.

Ils se rendent ensuite chez M. Huguet où une collation est servie.

La ville est toute pavée, décorée, partout

règne un air de fête et tous les gens sont endimanchés.

Partout des inscriptions, des banderoles, des arcs de triomphe.

\* \* \*

Boulogne-sur-Mer, 9 septembre, soir.

Le temps est magnifique.

Un banquet de 400 couverts a lieu dans la salle du Casino. M. Huguet, maire de Boulogne et sénateur, le préside; il a à sa droite M. de Freycinet, et à sa gauche M. Léon Say.

Parmi les invités anglais, on remarque le sheriff de Londres, M. Staples, sir Edward Working-Wakin, les colonels Brin et Sortees, sir Eardley-Walton; les maires de Douvres et de Folkestone, de Margate, de Newcastle, de Norwich et de Hythe, et d'un grand nombre d'autres villes.

Les autorités civiles, judiciaires, administratives et commerciales de Boulogne, les maires des villes environnantes, les députés et les sénateurs du Pas-de-Calais et des départements voisins, le préfet du Pas-de-Calais, les officiers des avisos l'Elan, l'Adonis et l'Averne, l'échevin de Liège, beaucoup d'officiers et de nombreux journalistes assistent au banquet.

M. Huguet porte la santé des deux ministres.

M. de Freycinet, et après lui M. Léon Say, ont prononcé deux discours qui ont été fréquemment interrompus par les applaudissements.

M. de Freycinet explique la possibilité d'exécuter les grands travaux commencés en France et déclare qu'il a la ferme intention de les continuer. Le ministre des travaux publics défend ses projets, qui sont appliqués au grand jour et n'engagent aucunement l'avenir; il prouve ensuite que la France veut elle-même l'exécution des travaux projetés et termine en disant : « Ces travaux projetés contribueront à fonder les nouvelles institutions, car, si la République est manifestement utile à tous, tout bon Français s'y ralliera. »

Puis il porte dans le même toast la santé du maréchal de Mac-Mahon et de la reine Victoria.

M. Léon Say parle des travaux projetés au point de vue financier. La France consacra à ces travaux seulement la somme qui a été dépensée depuis vingt ans dans ce but.

Le ministre des finances explique que l'épargne française peut facilement faire cet effort, car cette épargne, loin de diminuer, augmente tous les jours. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'épargne a fourni sans efforts 281 millions, se décomposant ainsi :

Bons du Trésor, 72 millions; caisse d'épargne, 96 millions; 3 0/0 amortissable, 113 millions.

M. Léon Say défend le 3 0/0 amortissable qui nous a valu ce reproche : que l'Etat n'a jamais fait d'emprunt aussi bon marché. C'est la première fois que le crédit de l'Etat français se rapproche autant du crédit de l'Etat anglais.

Les travaux dont il s'agit, continue M. Léon Say, ne pèseront pas sur le budget, parce que rien n'est fait avec témérité. Pour les mener à bonne fin, il faut deux choses : la paix exté-

rieure et la consolidation intérieure du gouvernement que nous avons.

Le ministre des finances termine en portant la santé des hôtes étrangers; particulièrement celle de l'alderman de Londres,

Les cris de : Vive Freycinet! Vive Say! Vive la République! se font entendre.

M. Staples a répondu à M. Say et l'a remercié des paroles courtoises prononcées et de la réception qui lui était faite, à lui et à ses compatriotes. Il a terminé par la déclaration suivante : Cette charmante hospitalité est un moyen de resserrer l'amitié et l'union existant entre les deux pays et d'augmenter ainsi le bonheur et la prospérité des deux nations. Que l'entente cordiale qui existe aujourd'hui puisse durer jusque dans les siècles futurs, comme un exemple pour la famille humaine. (Applaudissement.)

M. Léon Say n'a fait aucune déclaration concernant la conversion du 5 0/0.

Un magnifique bal a suivi le banquet.

M. le ministre des travaux publics s'est rendu le lendemain à Calais et le surlendemain à Dunkerque, où il a été rejoint par M. le ministre des finances. Des fêtes ont eu lieu dans ces deux villes.

### On lit dans le Soleil :

Nous ne nous faisons pas illusion sur l'esprit dans lequel se feront généralement les élections sénatoriales du 5 janvier 1879, date que nous maintenons parce qu'elle est certaine, en fait, si elle est discutable, en droit. Elles modifieront la force respective des partis dans le Sénat. Tout alors sera à l'unisson dans les régions du pouvoir exécutif et dans les deux moitiés du pouvoir législatif. Nous aurons un Ministère républicain, une Chambre républicaine et un Sénat républicain. Tout sera républicain dans le gouvernement du pays.

Qu'advient-il alors? Jusque-là il n'y a guère qu'à attendre, en prêchant la modération à tous les partis. En effet, les projets les plus utiles, les plans les plus sages que le ministère du 14 décembre pourrait préparer pour la future session ordinaire de 1879 n'auront-ils pas à traverser l'épreuve redoutable à laquelle les soumettra l'accord de la majorité du Sénat avec la majorité de la Chambre, et cette majorité ne les trouvera-t-elle pas insuffisants et incomplets?

Demander aujourd'hui au gouvernement, qui n'a pas encore trouvé son assiette définitive, l'amélioration constante du sort du plus grand nombre; l'extension croissante du travail national; le dégrèvement des impôts; la satisfaction et la sauvegarde de tous les intérêts légitimes, c'est lui tracer à coup sûr un vaste et patriotique programme auquel tous les bons esprits ne peuvent que se rallier, en principe et en espérance.

La réalisation de ce programme sera-t-elle au pouvoir du Gouvernement de la République? S'il travaille résolument, lorsqu'il sera le maître de la situation, à traduire en actes appréciables ces formules un peu vagues, voudra-t-il ou pourra-t-il ne pas dépasser le but? Voudra-t-il ou pourra-t-il marcher prudemment et sans précipitation dangereuse dans la voie des améliorations que comporte encore la législation et des réformes que réclame toujours l'administration? Ne risquera-t-il pas d'être emporté par le vent qui soufflera des gauches bien au-delà de ses intentions actuelles?

Les aspirations les plus généreuses et les plus louables peuvent aboutir à de cruelles déceptions et à des perturbations funestes, si dans leur application on manque de mesure et de prévoyance, et surtout si on s'égare, dans le champ des expériences aventureuses, sur le terrain de l'économie politique et sociale.

Enfin, le temps a pu démontrer des lacunes dans la législation, des vices dans l'administration. Aussi, nous ne prétendons pas qu'il n'y ait rien à faire dans ces domaines, mais ce sont là des matières délicates auxquelles il convient de ne toucher qu'avec une extrême prudence.

Il se fait aujourd'hui beaucoup de mouvement, il se déploie actuellement beaucoup d'activité dans le département de l'instruction publique et dans le département des travaux publics. Nous ne pouvons que louer ce désir de faire qui anime MM. Bardoux et de Freycinet. Toutefois convient-il qu'ils n'aillent ni trop vite ni trop loin.

Nous avons à prémunir M. Bardoux contre les passions de la gauche, qui voudrait lui imposer le principe de la laïcité.

La réponse à ces interrogations et la solution de ces problèmes dépendent beaucoup de la modération de la majorité dans le Sénat renouvelé. Si, tout en étant républicaine, elle reste conservatrice, elle élèvera contre les passions et les doctrines du radicalisme une barrière suffisante pour imprimer au gouvernement de la République une marche prudemment lente, quoique libéralement progressive.

Ce ne sont donc pas les monarchistes, ce sont les républicains, qui doivent désirer que les élections sénatoriales du 5 janvier 1879 envoient au Sénat plus de constitutionnels et de modérés que d'intransigeants et de radicaux.

### INFORMATIONS

#### AFFAIRE DU Pays, DÉLIT D'OFFENSE.

MM. Rogat, rédacteur, J. Cointrie, gérant du Pays, prennent place à deux heures, dans le prétoire de la 9<sup>e</sup> chambre correctionnelle.

M. Beaumont-Beaupré, président, demande à M. Rogat s'il se reconnaît l'auteur de l'article incriminé. Réponse affirmative. M. Cointrie désire être mis hors de cause.

L'avocat de la République, M. Marlier, prend immédiatement la parole. M. Marlier était récemment encore avocat-général à Amiens.

Il n'avait donné jusqu'ici que dans des procès insignifiants. Cette affaire est son véritable début.

Le nouveau substitut à la parole claire, ferme, sans emphase, modérée, sans pusillanimité.

« La justice, dit-il, n'a pas à s'occuper des causes qui amènent la chute des empires, de la stratégie qui conduit aux défaites.

« Mais elle a le devoir de faire respecter la Constitution établie par la volonté de la nation.

Dans son numéro du 1<sup>er</sup> septembre, le Pays a pris à partie un article envoyé au Times par son correspondant parisien, M. de Blowitz, démentant les projets de démission prêtés au maréchal président de la République.

« Le Maréchal est résigné à tout, était-il écrit dans l'article; croyez donc le juif Blowitz, officier de la légion d'honneur. »

Et comme dernier paragraphe :

« Sans vouloir contrarier les inclinations gouvernementales de M. de Mac-Mahon, à qui on ne connaissait pas une vocation si décidée pour les présidences de République, nous osons l'engager à songer au repos.

« L'heure de la retraite aura sonné pour lui, et il lui serait si facile et si agréable de prendre sur les petits lapins du château de La Forêt une complète revanche de Wissembourg et de Sedan! »

M<sup>e</sup> Demange au nom des prévenus, plaide

que l'article ne contient ni offense, ni injure. Si quelqu'un avait le droit de se plaindre, ce serait M. de Blowitz.

L'offense, ajoute l'avocat, on la trouverait dans toute la presse, dans tous les journaux, tous, à l'exception du *Pays* bien entendu.

Soit une série de citations bien étranges de la part d'une feuille qui accuse la presse orléanaise de l'avoir dénoncée.

A deux heures et demie le tribunal se retire pour délibérer.

A trois heures, prononcé du jugement.

M. Rogat est condamné à trois mois de prison et 2,000 fr. d'amende ;

M. Cointrie, à 2,000 fr. d'amende, avec exécution provisoire.

On écrit de Metz, le 10 septembre :

Une messe a été célébrée à la cathédrale, en mémoire des soldats français, tombés sous les murs de Metz en 1870.

Un public nombreux et recueilli assistait à cette pieuse cérémonie. Une quête, faite par M<sup>me</sup> Richon, a été très-fructueuse ; le produit en sera consacré à l'entretien des tombes des victimes.

Après la messe, un grand nombre de personnes se sont rendues au cimetière Chambière pour déposer des couronnes sur les tombes de leurs proches qui dorment là de leur dernier sommeil.

On lit dans le *Journal des Débats* :

On nous assure que M. le préfet de police s'est montré très-vivement ému des scandales qui se sont produits à l'occasion de l'exécution de Barré et Lebiez. Il les a signalés au gouvernement en appelant son attention sur les inconvénients que présente le mode actuel de publicité des exécutions capitales.

D'un autre côté, on annonce que M. le ministre de la justice, vivement ému des faits qui ont signalé la double exécution, vient de donner à la chancellerie les ordres nécessaires pour que l'on réunisse immédiatement tous les documents relatifs à la question des exécutions capitales à l'intérieur des prisons.

Le garde des sceaux a demandé, en outre, que ces documents, qui comprennent les propositions qui ont été faites en 1848 et à la fin de l'empire, après l'exécution de Troppmann, ainsi que les discussions dont elles ont été l'objet, et tout ce qui a trait aux usages adoptés en Angleterre et même en Allemagne à ce sujet, lui soient envoyés dans la Charente-Inférieure où il se trouve actuellement.

L'assassinat dont Mehemet-Ali Pacha vient d'être la victime a péniblement impressionné l'Europe et a ramené l'attention sur ce général diplomate.

Mehemet-Ali était Allemand d'origine. Il était né en Prusse en 1807, d'un père français nommé Déroit, dont les aïeux avaient émigré en Allemagne après la révocation de l'édit de Nantes.

En 1821, Mehemet-Ali se rendit à Constantinople à bord d'un bâtiment prussien, en qualité de mousse. C'est alors qu'il entra au service d'Ali-Pacha, et fut élevé dans la religion musulmane. — En 1828, il épousa la sultane Adilé, la plus jeune sœur du sultan Abdol-Medjid, et en eut un fils, Edhem-Pacha, qui a été ambassadeur de Turquie à Berlin, et grand vizir au mois de février 1877, après la chute de Midhat-Pacha.

En 1839, les services que Mehemet-Ali rendit à la Turquie, en sauvant les débris de l'armée vaincue par Ibrahim, et en arrêtant la marche de ce dernier sur Constantinople, reçoivent une récompense éclatante et méritée. Ab-ul-Medjid-Khan le nomma successivement général de division, grand maître de l'artillerie avec le titre de maréchal, et lui accorda une riche dotation.

Cependant, Mehemet-Ali était impopulaire parmi les vieux Turcs, qui ne pouvaient oublier qu'il était né chrétien. Second plénipotentiaire ottoman au Congrès de Berlin, il y indisposa fréquemment ses collègues par sa hauteur et sa brusquerie. Mais pour le sultan et pour la Turquie, il rachetait largement ces défauts de caractère par sa capacité et l'intérêt sincère et profond qu'il portait à sa patrie d'adoption.

Les visiteurs du palais du Trocadéro ont été vivement impressionnés par un accident qui pouvait avoir les plus graves conséquences.

L'ascenseur Edoux était à peu près à la hauteur du troisième étage, avec une charge complète, composée en partie de femmes, lorsqu'on a entendu un craquement sec suivi de la chute d'un objet en fer qui venait de tomber du haut de la tour.

Des cris de détresse ont aussitôt retenti, attirant, dans cette partie du palais une foule considérable de visiteurs. Il y a eu parmi ce nombreux public, un moment d'indicible émotion.

Voici ce qui était arrivé : une vis, ou plutôt un écrou de la tringle de fer qui sert au fonctionnement de l'appareil hydraulique, s'étant brisé, toute manœuvre est devenue impossible.

Cependant, et malgré la terreur des personnes qui se trouvaient dans la cabine, on a achevé d'effectuer l'ascension, et une fois en haut de la tour, on a fait descendre tout le monde par l'escalier en colimaçon qui existe autour de la cage de l'ascenseur.

Et dire, cependant, que, sans cet escalier, une centaine de personnes se seraient trouvées exposées à passer la journée et peut-être même la nuit sur les balcons de la tour du Trocadéro.

En somme, point d'accident grave de personnes, sauf un individu qui a été blessé à la tête par la chute de l'écrou dont nous parlons plus haut.

Il va sans dire que les ascensions ont été forcément suspendues.

Depuis la catastrophe qui a eu lieu au Grand-Hôtel, un grand nombre de personnes hésitent à prendre place dans les ascenseurs.

Une dépêche de Rome adressée au *Temps*, contient ce qui suit :

Je tiens de source excellente les détails suivants : le nonce Jacobini, venu de Vienne à Rome en congé d'un mois et sur sa demande, afin de régler des affaires de famille et de visiter son frère aîné gravement malade à Gensano, traitera incidemment et exclusivement avec le Vatican des questions de sa nonciature et des intérêts catholiques en Bosnie. L'Autriche et le Vatican ne désespèrent point de ramener au catholicisme les renégats de Bosnie devenus musulmans par nécessité.

Jamais il n'a existé entre le vatican et Berlin, de propositions ou de contre-propositions. La rencontre du nonce Massella et du prince de Bismarck à Kissingen a simplement brisé la glace, mais elle a laissé dans les deux camps cette impression qu'un rapprochement deviendra possible.

Si des pourparlers commencent, le Vatican est dans des dispositions très-cordiales. Il en chargera Mgr Masella qui, par sa position de nonce à Munich et sa connaissance intime des coutumes et lois de l'Allemagne, est le plus apte à cette mission.

La mort regrettable du cardinal Franchi n'a changé absolument rien à la situation. Léon XIII et le cardinal Nina étant aussi favorables que le cardinal Franchi à une entente avec l'Allemagne, moyennant certaines modifications dans les rapports du pouvoir civil avec le clergé, modifications que le Vatican a lieu d'attendre de l'avenir.

Par décret du 4 septembre, la démission de M. Jacotin, juge du tribunal du Puy, a été acceptée.

On annonce, d'autre part, que le grand chancelier de la Légion d'honneur va soumettre au prochain conseil de l'ordre la radiation des contrôles de M. Jacotin, qui est chevalier de la Légion d'honneur.

CHRONIQUE LOCALE

M. Allardet, sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> régiment de ligne, est nommé lieutenant, en remplacement de M. Esselin, nommé capitaine.

M. Marty (Pierre), maréchal des logis de

gendarmerie, adjoint au trésorier de la compagnie du Lot, est nommé lieutenant en remplacement de M. Perrin, promu capitaine.

Le service des réservistes touche à sa fin. Le désarmement commencera lundi prochain. Les réservistes seront mis en route à la date du mardi 17.

17<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE. — GRANDE MANŒUVRE

L'état-major du 17<sup>e</sup> corps d'armée a communiqué la note suivante aux journaux :

« La manœuvre exécutée par les troupes du 17<sup>e</sup> corps d'armée, dans la journée du 10 septembre, a consisté dans l'investissement du faubourg Saint-Cyprien. Cette opération militaire a été seulement dessinée, attendu qu'il était nécessaire pour pouvoir cantonner les troupes (dont une partie rentrée à Toulouse) de cesser l'investissement à une heure de l'après-midi.

» L'investissement était opéré par la 33<sup>e</sup> division d'infanterie, qui occupait la ligne du Touch par Blagnac, Saint-Martin-du-Touch, Tournefeuille, Lardenne et un peu en arrière de Colomiers.

» La cavalerie formait à 2 ou 3 kilomètres en avant, une ligne concentrique à la première et tenait, soit par ses vedettes ses petits postes ou par des escadrons de réserve dérobés à la vue de l'ennemi toutes les routes et chemins qui aboutissent au faubourg Saint-Cyprien. La 34<sup>e</sup> division d'infanterie, qui devait rentrer à Toulouse le soir, était en réserve derrière la 33<sup>e</sup> division, de manière à pouvoir repousser au besoin toute sortie de l'ennemi. A l'issue de l'investissement, la 34<sup>e</sup> division est entrée dans Toulouse (dont la reddition était supposée.) Les régiments casernés dans cette ville ont occupé leurs quartiers respectifs, tandis que deux régiments de la division étaient cantonnés dans le faubourg Saint-Cyprien. Pour des raisons diverses provenant des difficultés de cantonnement (opérations délicates lorsqu'il s'agit des masses de vingt mille hommes), l'artillerie a été renvoyée dans ses quartiers après avoir été réunie au préalable sur un point en arrière de Saint-Martin-du-Touch, de façon à pouvoir rentrer à Toulouse après la 34<sup>e</sup> division d'infanterie.

» Il n'a jamais été question de simulacre de combat ou de bataille autour de Toulouse, attendu qu'il aurait fallu pour cela faire occuper successivement par les troupes les champs de maïs, les propriétés closes ou haies, les vergers etc., qui s'étendent de Blagnac à la forêt de la Ramée, ce qui eût été s'exposer à des réclamations et à des paiements d'indemnités sans nombre.

Grande revue du 17<sup>e</sup> corps d'armée.

Ainsi qu'on l'avait annoncé, le général de Salignac-Fénelon a passé hier en revue sur le polygone de Toulouse, les troupes qui ont participé aux grandes manœuvres.

Les troupes étaient placées sur quatre lignes.

- 1<sup>re</sup> ligne, 33<sup>e</sup> division d'infanterie ;
- 2<sup>e</sup> ligne, 34<sup>e</sup> division d'infanterie ;
- 3<sup>e</sup> ligne, 17<sup>e</sup> brigade d'artillerie ;
- 4<sup>e</sup> ligne, 17<sup>e</sup> brigade de cavalerie.

Le général en chef est arrivé sur le terrain à 2 heures ; il était accompagné par M. le général Baudouin, chef d'état-major, Roux, intendant militaire du corps d'armée ; Deabdé, lieutenant-colonel, sous-chef d'état-major général ; Delpech, aumônier de la garnison de Toulouse, et Bergeron, commandant de gendarmerie.

Le général est passé d'abord rapidement devant le front des troupes ; il est allé se placer ensuite devant les magasins du Polygone, pour assister au défilé qui a eu lieu dans l'ordre suivant :

- M. le général Patrel, commandant la 33<sup>e</sup> division d'infanterie, et son état-major.
- Clairons du 29<sup>e</sup> bataillon de chasseurs.
- Peloton de gendarmerie à pied.
- Compagnie du 2<sup>e</sup> régiment du génie.
- 29<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.
- 65<sup>e</sup> brigade d'infanterie, commandée par M. le général Minot : 9<sup>e</sup> et 20 régiments de ligne.
- 66<sup>e</sup> brigade d'infanterie, commandée par M. le général Mangin : 7<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> régiments de ligne.

M. le général Blot, commandant la 34<sup>e</sup> division d'infanterie et son état-major.

67<sup>e</sup> brigade d'infanterie, commandée par M. le général du Bessol : 59<sup>e</sup> et 126<sup>e</sup> régiments

de ligne. 68<sup>e</sup> brigade d'infanterie commandée par M. le général de Langourian : 88<sup>e</sup> et 143<sup>e</sup> régiments de ligne.

17<sup>e</sup> section d'infirmiers militaires.

Trompettes du 18<sup>e</sup> régiment d'artillerie. M. le général de Narp, commandant la 17<sup>e</sup> brigade d'artillerie : 18<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> régiments d'artillerie.

Trompettes du 14<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval.

M. le général de Savin de Larclause : un peloton de gendarmerie à cheval ; le 14<sup>e</sup> régiment de chasseurs et le 11<sup>e</sup> régiment de dragons.

Ambulances du 17<sup>e</sup> corps d'armée.

A trois heures et demie le défilé était terminé.

Le défilé de l'infanterie a eu lieu en colonne de bataillon ; celui de l'artillerie par batterie et celui de la cavalerie par escadron.

La revue a été très-belle. Jamais il n'y avait eu à Toulouse un pareil déplacement de forces. Inutile de dire que la population s'était portée en foule sur les côtés du Polygone, dont une consigne rigoureuse interdisait l'entrée.

Le traitement des facteurs de télégraphe vient d'être porté de 800 à 850 fr. C'est une amélioration bien légère assurément, mais dont le besoin se faisait impérieusement sentir.

Le gouvernement s'occupe de préparer un projet de loi destiné à réprimer l'usurpation frauduleuse des médailles décernées à la suite des Expositions. Cette fraude est, paraît-il, plus commune qu'on ne pourrait le croire. Des commerçants peu scrupuleux n'hésitent pas, afin d'attirer la clientèle, à s'arroger mensongèrement, sur leurs enseignes et sur leurs prospectus, des médailles de tout métal et de toute grandeur.

Le fait, si répréhensible qu'il soit, n'est point prévu dans notre législation pénale, et demeure conséquemment impuni chez nous. Nous allons imiter l'Angleterre où, depuis quelque temps déjà, ces agissements déloyaux sont rangés au nombre des délits punis par la loi.

On écrit de Grignols (Grenade) à la *Guienne* de Bordeaux :

« Hier lundi, 9 septembre, un grand crime est venu jeter la consternation dans la commune de Lerm.

» Le nommé Destang, âgé de vingt-cinq ans, domicilié dans la section de Musset, avait eu déjà à comparaître devant le procureur de la république, pour sévices exercés contre sa femme. Son caractère sauvage et brutal avait fait de cet homme la terreur du quartier.

» Hier, après un dîner plus que copieux, il se prend de querelle avec toute sa famille, il veut désormais prendre en main les intérêts de la maison et tout gouverner par lui-même. Le père, qui n'est pas encore disposé à se démettre, lui répond comme il le doit. Le fils insiste, entre en fureur, et pour dernier argument, a recours à la force brutale ; son père, sa mère, sa femme sont roués de coups. La mère le menace des poursuites de la justice, et bientôt se voit pour aller travailler aux champs.

» Destang prend un fusil, marche à sa poursuite par un sentier couvert, jusqu'à ce que l'infortunée, le voyant ainsi armé, rebrousse chemin vers la maison. Mais le scélérat l'a devancée ; il l'attend au passage, et lorsqu'elle n'est plus qu'à dix pas il fait feu sur elle. La malheureuse mère tombe blessée à la cuisse ; quand on la relève, elle n'a plus que le souffle. Les personnes inexpérimentées qui accourent ne peuvent arrêter l'hémorragie ; elle a expiré une heure après.

» Cependant, le fils parricide s'était enfui dans les bois. Dans la soirée, de la maison qui avait été le théâtre de ce drame épouvantable, on entendit au dehors un coup de fusil, puis quelques gémissements. Plusieurs personnes sortirent, précédées par un chien de ferme qui les conduisit auprès d'un cadavre horriblement mutilé. Le malheureux avait devancé la justice humaine, et de désespoir s'était précipité au devant de la justice de Dieu.

On écrit du département de l'Aisne :

M. l'abbé Leredde, curé d'Ardon, desservant en même temps la succursale de Leully, arrivait dans ce faubourg un peu avant huit heures du matin, pour y célébrer la messe. Il se trouvait à la hauteur de la maison de M. Desprez, quand tout à coup un homme en blouse bleue, armé d'une hache, qui se tenait caché dans une haie, courut derrière lui et, lui assénant sur la nuque un violent coup de cet instrument, lui brisa le crâne. Le prêtre tomba foudroyé, la face contre terre.

Par une fatale circonstance, la chaleur étant intense, il tenait sous le bras son chapeau, qui autrement aurait amorti la violence du coup.

Le meurtrier asséna encore à sa victime un nouveau coup qui lui brisa la mâchoire; puis, son forfait accompli, il disparut dans la campagne.

Ce crime avait eu deux témoins : une femme qui se trouvait à 20 mètres et était occupée à balayer, et une petite fille de neuf ans. L'enfant alla raconter l'événement à ses parents; la femme, plus morte que vivante, ne songea pas à appeler du secours, tant la soudaineté de l'attaque l'avait terrifiée.

Le meurtrier présumé serait un nommé Alexandre Pillois, âgé de quarante ans, condamné libéré, sortant des prisons de Provins, le 2 de ce mois, porteur d'un passeport avec secours de route pour Laon, sa résidence obligée, et qui était arrivé le samedi soir à Leully, chez son frère, et y avait passé la nuit. Son signalement répondait bien à celui de l'assassin entrevu par les deux personnes dont nous avons parlé.

Une hache a été trouvée dans un jardin, à peu de distance du théâtre du crime.

On rapporte que Pillois a été mêlé aux événements de la Commune. M. l'abbé Leredde était alors vicaire de la paroisse St-Ambroise-Popincourt, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il fut le témoin des excès qui se commirent dans ce quartier et faillit même en être la victime. Pillois fut-il remarqué par ce prêtre? Voulait-il, une fois sorti de prison, et revenant à Laon, se débarrasser d'un témoignage qui pourrait lui nuire?

Circonstance singulière! Depuis les événements de 1871, le curé d'Ardon avait le pressentiment qu'il mourrait de mort violente, et rien ne pouvait lui faire surmonter cette préoccupation persistante.

On écrit de Hagetmau (Landes) :

Jedi 5 septembre, à deux heures de l'après-midi, notre ville a été le théâtre d'une horrible catastrophe. Tout l'intérieur d'une maison haute de deux étages et que son propriétaire, M. Eugène Labat, faisait en partie réparer, en partie construire à neuf, s'effondrait avec un fracas épouvantable.

En un instant, la population se transportait sur le lieu du sinistre; elle apprenait que plu-

sieurs personnes étaient ensevelies, entre autre M. Eugène Labat, le jeune Lalaude, à peine âgé de seize ans, et une jeune femme, Marie Saint-Germain, nourrice de l'un des enfants de M. Labat.

Vers cinq heures du soir, le corps de la nourrice était retiré.

Il était sept heures du matin quand on découvrit deux autres cadavres ceux du jeune Lalaude et de M. Eugène Labat.

Huit autres personnes ont échappé miraculeusement à la mort.

Au moment de l'écroulement, une jeune fille se trouvait dans la cuisine; sept ouvriers travaillaient dans la cave. La jeune fille entendant un grand coup, se réfugia d'un bond dans une retraite formée par une grande armoire et une cloison; elle demeura debout, forcément immobile, enfermée dans un tas de débris qui subitement l'enserrèrent de tous côtés; elle put heureusement respirer, grâce à une sorte de lucarne qui se forma au-dessus de sa tête. Elle resta dans cette pénible position pendant trois quarts d'heure.

Les ouvriers ont pu s'enfuir par des souterrains.

M. Lalaude fils était ce brillant élève du lycée de Mont-de-Marsan tant de fois applaudi lors de la dernière distribution des prix.

La petite fille de M. Labat venait d'être emportée par son arrière-grand-mère, qui, par un hasard providentiel, avait quitté la maison quelques minutes avant l'accident.

M. Labat faisait creuser une cave dans sa maison, et on attribue l'accident au manque de précautions suffisantes de la part de l'entrepreneur.

Toutes les espèces de mouches peuvent être chassées d'une écorie en une seule nuit. Il suffit pour cela de placer un peu de chlorure de chaux sur une planche suspendue à une fenêtre que l'on doit avoir soin de fermer le lendemain de bonne heure. Ce chlorure, loin de nuire au bétail, lui est au contraire utile par son influence sur les miasmes. Il va sans dire que l'on doit employer ce moyen souvent, ce qui est d'autant plus facile qu'il n'exige que très-peu de dépense et de préparatifs.

Une pièce où se trouve du chlorure de chaux est aussi désertée par les rats et les souris. On en a fait l'expérience avec un succès étonnant dans un vaste hôtel de Nuremberg.

Le chlorure de chaux préserve aussi parfaitement les plantes des insectes, et il a suffi d'en arroser des champs de choux pour mettre en fuite de suite, les chenilles et les papillons.

A essayer.

On vient de découvrir que les lièvres ne touchent point aux récoltes, quand l'on a « parsemé » çà et là de toutes petites branches de sureau dégarnies de leur écorce, et renouvelées de huit jours en huit jours. La forte odeur que répandent ces branches est tellement déplaisante

au rongeur à longues oreilles, qu'il se hâte de promener ses incisives ailleurs.

Il nous semble qu'il y a là un renseignement précieux pour les cultivateurs de terres giboyeuses et aussi pour les gardes-chasse.

Le tribunal d'Anancy vient de prononcer un jugement qui intéresse tous les propriétaires de chiens.

Le sieur D... possède un chien qui a mordu plusieurs personnes. Par trois fois, les autorités municipales lui ont enjoint de faire abattre cet animal; mais le sieur D... s'y est constamment refusé, en sorte qu'il restait à savoir à qui de lui ou du maire, devait rester le dernier mot de cette affaire.

C'est cette question que le tribunal d'Anancy a résolue, en condamnant le propriétaire du chien à 100 fr. d'amende et aux frais, et lui enjoignant d'abattre ledit chien dans le délai de trois jours.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 7 au 14 Juillet.

Naissances.

Maire, Victor, place Nationale.  
Andrieu, Jean, Cabessut.  
Clonel, Marie, rue des Boulevards.  
Contou, Charles, rue des Elus.  
Séval, Louis, rue du Château.  
Riols, Jean, rue Nationale.

Mariages.

Mention, Andrieu et Pradié, Marguerita,

Décès.

Fournié, Paul, 3 mois, rue Fondue-Basse.  
Albouys, Dorothee, 14 mois, rue Donzelle.  
Nouvel, Jules, 11 mois, rue Donzelle.  
Foizon, Antoine, 36 ans, (hospice).  
Labrunie, Marie, 57 ans, à Saint-Georges.

Pour la chronique locale; A Layrou.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot)

M. du Demaine, maire d'Avignon, suspendu de ses fonctions pour deux mois, est révoqué.

M. Habeneck, sous-préfet de Carpentras, est également révoqué.

Le ministre de la marine et des colonies a reçu, ce matin, du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le télégramme suivant :

Sydney, 12 septembre.

« Quatre colonnes parties de Moïadon, Uraï Funwary et Canala, ont surpris les révoltés, le 1<sup>er</sup> septembre. Le chef Altaï et son fils, Baptiste, tués; de notre côté, un canaque blessé. »

Nous rappellerons que, dans un rapport du 6 juillet, le gouvernement annonçait que, lors des assassinats commis à la Foa, le 24 et le 25

juin, les canaques révoltés étaient conduits par le chef Altaï. Ce chef énergique et intelligent, qui n'avait jamais voulu se soumettre entièrement à l'autorité française, était considéré comme l'instigateur et l'âme de la rébellion.

Il est bon également de remarquer, à propos des nouvelles rapportées par divers journaux, que le commandant Olry, dans son télégramme du 5 septembre, publié au Journal officiel du 7, a soin de faire au ministre de la marine la recommandation ci-après :

« Défiiez-vous des exagérations des renseignements qui n'émanent pas directement de moi. »

Bourse de Paris

Cours du 14 Septembre.

Rente 3 p. o/o ..... 77.25  
— 3 p. o/o amortissable ..... 80.40  
— 4 1/2 p. o/o ..... 107.50  
— 5 p. o/o ..... 113.00

Table with 3 columns: Valeurs diverses au comptant, Cloture du 13 sept., Cloture précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 o/o.

PREFECTURE DU LOT

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

AVIS

Par acte passé devant Nous, Maire de la commune de Lamagdeleine, la nommée Geniès (Marie) épouse Bouyé a cédé, pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire, n° 8.

Savoir :

- 0 are 14 de jardin (section C, 1664).
0 are 50 de terre (section C, 1809).
2 ares 32 de vigne (section C, 1863).
1 are 80 de vigne (section C, 1855).
2 ares 50 de friche (section C, 1321).
5 ares 40 de vigne (section C, 1320-1921-1922-1928).
0 are 40 de bois (section C, 1189).
0 are 45 de friche (section D, 73 et 74).
0 are 10 de bois (section C, 1185).

Moyennant la somme de six cent quinze francs.

Lamagdeleine, le quatorze septembre mil huit cent soixante-dix-huit.

Le Maire,

JARIAN.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

14 Septembre 1878. (61)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRÉ.

Seconde Partie.

IX

LES DEUX LETTRES

— J'ai promis, en effet, que je parlerais quand le jour serait venu.
— S'il n'est pas venu pour vous, tant pis monsieur, il est venu pour moi. Vous ne sortirez d'ici qu'après avoir parlé.
— Ah ! de la violence, fit le comte avec dédain.
Et il haussa les épaules.
— De la violence, s'il le faut. Décidez-vous enfin !
Le Hollandais prit ce ton ironique qui lui réussissait si bien.
— En croirez-vous mes paroles, vous qui ne cherchez qu'à épaisir le bandeau

qui vous couvre les yeux ?
— Moi ! dit le prévôt.
— Oui, vous ! N'avez-vous pas arrêté sur les lèvres de votre femme l'aveu qui semblait vouloir s'en échapper ? Que je vous dise : madame a un amant !
Louise fit un mouvement et retomba sur le siège placé près d'elle.
Le Hollandais continua :
— Vous me criez que j'en ai menti et vous implorerez à ses genoux le pardon de mon impudence extrême. Que j'étais sous vos yeux une lettre accusatrice : rien ne prouve, me direz-vous, que cette lettre lui soit adressée... Ne vaut-il pas mieux me taire !... L'amour est aveugle et confiant, monsieur, et l'amour désespéré est peut-être le plus confiant et le plus aveugle... Votre amour parle plus haut que votre honneur. Soyez heureux et permettez-moi de me retirer.
Cette tirade avait presque rassuré Louise; mais le prévôt avait senti le persillage sous chaque mot, et il ne devait pas, du reste, laisser s'éloigner ainsi le tourmenteur.
— Restez ! dit-il ; je veux bien oublier les tortures que vous m'avez fait endurer, mais vous avez une autre dette à payer.
— Laquelle, monsieur ?
— Vous êtes un conspirateur.
— Vraiment ! fit le faux architecte en essayant de sourire.
— Vous-même vous me l'avez pres-

que laissé deviner.
— Oui, mais ce que je laisse presque deviner n'est peut-être pas plus vrai, que ce que je suis forcé de tenir secret.
— Vous conspiriez, reprit le prévôt. La chose est prouvée.
— Et qui donc m'accuse ?
— Les agents dont vous vous serviez et qui sont arrêtés.
— Eux ! très-bien... C'est dans les règles.
— Sur la foi de votre arrestation, ils ont pris peur, et pour sauver leur tête...
— Ils ont livré la mienné, selon vous, du moins, interrompit le Hollandais. Tiens, mais c'est fort adroit de votre part, cela, monsieur le prévôt des marchands ; tous les maris n'ont malheureusement pas les clefs de la Bastille, cette excellente fortresse à laquelle j'ai échappé hier et qui s'enroule encore ce matin. Alors, je conspire, on m'en accuse... Rien d'étonnant, il est si facile de trouver de pauvres diables qui, pour quelques écus, jurent aussi fort et aussi longtemps qu'on le désire. Je conspire, voilà le fait. Contre qui ? Est-ce une indiscretion de le demander ?
Comme on le voit, le comte manœuvrait avec habileté. Chaque fois que le prévôt portait contre lui une accusation, il s'en défendait en jetant un doute nouveau dans l'esprit du mari sur la vertu de la femme.
Cette scène avait comme frappé Louise de stupeur. Depuis un moment, elle sen-

tait la sueur perler à son front, et cependant elle était pâle et elle avait froid ; quel que chose d'inconnu se passait en elle et la rendait haletante.
A plusieurs reprises ; elle avait voulu se lever et prendre l'air du dehors, mais elle avait eu peur de laisser le prévôt seul avec le comte ; elle ne pouvait s'éloigner avant que son sort fût décidé.
La crainte fut plus forte que la souffrance. Elle appuya une main sur son cœur pour comprimer l'étrange douleur qu'elle y ressentait et resta.
Cependant le prévôt avait répondu à la question du Hollandais.
— Contre le roi ! avait-il dit.
— Ah ! c'est juste, répartit le faux architecte sur un ton moqueur, je suis un niais de le demander. Louis XIV m'a vaincu, j'en veux à sa vie, c'est tout naturel. Oh ! mais vous conviendrez, monsieur le prévôt des marchands, qu'il faut, même avec l'autorité dont vous êtes revêtu, d'autres indices que les assertions des gens arrêtés pour lancer contre un homme comme moi une accusation capitale. Je viens d'en lancer une aussi, moi... elle a été fort mal accueillie et vous avez eu raison. Des preuves ! avez-vous dit, des preuves ! Et, sur mon silence, vous vous retournez contre moi, vous me traitez de conspirateur. Conspirateur, soit ! j'accepte le mot et votre tribunal ; mais je vous crie comme vous m'avez

crié : Des preuves ! des preuves ! donnez-moi des preuves ! Il me les faut !
Le comte était devenu presque arrogant. Il ne put cependant effrayer le prévôt, qui répondit avec sévérité :
— Des preuves ! vous les aurez, monsieur !
— Je les attends.
— Soyez satisfait !
Et le magistrat tira de son bureau une lettre tout ouverte.
— Ah ! un écrit ! fit le Hollandais avec un air de mépris.
— Une lettre, monsieur ! et cette lettre vous accuse d'une manière formelle.
— Peut-on savoir ce qu'elle dit ?
— Elle dit que vous m'avez demandé votre adjonction aux travaux de la porte triomphale que pour tramer une odieuse machination. Vous avez ordonné des changements aux plans de l'architecte et pris des ouvriers connus de vous seul... La vie du roi et menacée... Celui qui vous dénonce vous a surveillé heure par heure... Celui qui vous accuse engage sa vie et son honneur pour soutenir son accusation... Celui qui vous livre à la justice ne songe point à se dérober à la vengeance de vos sicaires, sa lettre est signée de son nom.
— Et ce nom ?
— François Blondel, l'architecte du roi !

(A suivre.)

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

Du **BARRY**, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an.

La **REVALESCIÈRE** DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsie, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre,

rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalscière. — N° 49, 871 : M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martie, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Le *Biscuits de Revalscière* enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La *Revalscière chocolatée*, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à *Cahors*, *Vinel*, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**livret des familles.**

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.

**Maladies Chroniques**

vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

**On ne paie** les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le Docteur ROBBE, médecin homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultation de 3 à 5 heures. — Par corresp. affranchir.

**Éviter les contrefaçons**

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**MAGASIN DE NOUVEAUTÉS**

**P. ALIX**

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

M. ALIX a l'honneur de prévenir sa clientèle que, le 15 Septembre prochain, son Magasin de nouveautés, situé actuellement rue de la Mairie, sera transféré rue de la Préfecture, à côté du Grand Bazar Parisien, près le Boulevard.

**AU GRAND MAGASIN UNIVERSEL**

**J. LARRIVE**

rue de la Liberté, à Cahors (Lot).

**Spécialité d'Articles**

**POUR LE CLERGÉ & COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES**

Draps et Mérinos pour soutanes, Escots religieux, Serge et Flanelle de santé, Nappes, Lavabos et Devants d'Autel brodés or.

- Rabats, Ceintures,
- Calottes, Barrettes, Ceinturons,
- Bonnets grecs, Cordons d'aube, Surplis,
- Soutanes, Encens de la catholicité,
- Braise-encens, Mouchoirs fil de Cholet,
- Toiles, Nappes et Serviettes.
- Couvre-pieds et Couvertures.



- Lampes économiques à essence de pétrole,
- Veilleuses du sanctuaire brûlant 240 heures,
- Tapis d'Aubusson pour Eglise et appartement,
- Tapis aloès, Coco, Manille pour passage,
- Tapis de table et descentes de lit,
- Toiles cirées, Nattes et Paillassons.
- Calicots, Toiles à matelas.

**CONFECTIONS POUR ECCLÉSIASTIQUES :**

Mantelats mérinos double chaîne.....	14, 16, 18	Manteaux, drap bleu et noir.....	45, 50, 60
— drap de Sedan.....	15, 18, 20, 22	Culottes et Caleçons.....	5, 6 50, 8
Douillettes alpaga et mérinos.....	18, 20, 22, 25	Pantalons.....	8, 10, 12
— mérinos d'ble chaîne ouatées. 40, 42, 45, 48, 50		Gilets flanelle de santé.....	6, 7, 8 et 10
— imperméables.....	45, 50, 55	Semelles hygiéniques contre le froid aux pieds.	1

**ÉTUVES**

**Établissement d'Hydrothérapie Médical**

**M. LAGASPIE**

Ancien mécanicien de Madrid

A l'honneur de prévenir le public qu'il a créé à Catuz, depuis quelques années, un Établissement Hydrothérapique, où l'on trouvera, à des prix très-modérés, tout espèce de bains : bains ordinaires et médicamenteux, bain-sulfureux, bains et douches de vapeur, bains russes, étuves, fumigations sèches ou aromatiques et tous les procédés de l'hydrothérapie moderne. Le propriétaire de l'établissement vient de réaliser, avec le concours de son médecin en chef, de grandes améliorations, indiquées par une longue pratique et une longue expérience ; il y a aussi dans l'établissement un Gymnase pour le traitement de plusieurs maladies.

Des chambres seront mises à la disposition des malades qui auront besoin de faire un traitement prolongé

Rien ne sera négligé dans l'intérêt des malades.

**A VENDRE**

EN BLOC OU EN PARCELLES  
**LE DOMAINE DE RÉVEILLON**  
situé dans la commune d'Alvigoac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Prés, Terres labourables, Bâtiments en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.

**EAU SULFURÉE, SODIQUÉ ET CALCIQUE**  
**EAUX-BONNES**  
B.-Pyrénées. — Saison 15 mai - 15 Octobre.  
Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.  
Préviens sûrement la Phthisie pulmonaire.  
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

**ÉCONOMIE DOMESTIQUE**

Exposition universelle de Paris en 1878

20 ANNÉES D'EXPÉRIENCES



SUCCÈS GARANTI

**FEU LAUR TOPIQUE LAUR**

DIT BAUME IGNÉ DES KADURKES DIT TOPIQUE DES KADURKES

Ce Baume remplace avantageusement le fer rouge sur le cheval, sans laisser la moindre trace de son passage.

PRIX DU POT : 4 fr.

Ce Topique est un souverain spécifique des chevaux couronnés ; il guérit rapidement toute blessure.

PRIX DU FLACON : 3 fr.

Dépôt rue Taitbout, 23, à Paris, et chez l'inventeur M. LAUR, vétérinaire, à Cahors.

Remises aux Concessionnaires.

**GAZETTE DE PARIS**

Le plus grand des Journaux financiers  
**SEPTIÈME ANNÉE**  
Paraît tous les Dimanches.  
PAR AN 4 FRANCS  
Semaine politique et financière — Études sur les questions du jour — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises & étrangères : Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par correspondance — Échéance des Coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Prime Gratuite  
**LE BULLETIN AUTHENTIQUE**  
des Tirages Financiers et des Valeurs à lots  
PARAISANT TOUS LES 15 JOURS.  
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.  
ABONNEMENTS D'ESSAI  
**2 Fr. Première Année**  
AVEC LA PRIME GRATUITE  
ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE  
59, Rue Taitbout - Paris.  
Depuis le 1<sup>er</sup> juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS est installée dans son hôtel de la rue Taitbout, 59, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

**MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES**



**M. LINON**

FLEURISTE  
Galerie de Fontenille  
boulevard Nord, à CAHORS.  
Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.  
Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.